

Information municipale



Restriction de la consommation d'eau

En raison des conditions météorologiques et dans un souci de ménager les ressources en eau potable, la Municipalité a décidé d'édicter un avis de restriction de consommation d'eau avec effet immédiat sur l'entier du territoire communal.

Chaque geste compte : toute mesure d'économie d'eau est bonne à prendre.

Sont interdits :



L'utilisation de systèmes d'arrosage branchés au réseau d'eau potable communal (tuyau, arroseur automatique, arrosage goutte à goutte, etc...) ainsi que le remplissage des piscines.

La levée de ces restrictions sera affichée au pilier public et sur www.provence.ch.

Merci à chacun de respecter ces directives.

La Municipalité